

# Le droit à l'avortement remis en cause ?

Le docteur Peers, pionnier de l'IVG en Belgique, disparaissait il y a 30 ans. Aujourd'hui, l'avortement est-il un droit acquis... ou menacé ?

**B**ien entendu, la vigilance est toujours de mise. Mais, soyons honnêtes, le droit à l'avortement ne risque pas en Belgique d'être confronté à un projet de régression « à l'espagnole ». Pourtant, l'accès à l'interruption volontaire de grossesse est, dans la pratique, bel et bien menacé chez nous.

À l'heure où l'ULB organise un colloque en hommage à Willy Peers, médecin pionnier du droit à l'avortement en Belgique disparu il y a trente ans, les mentalités belges semblent cependant en phase avec notre législation. « Si nous avons connu des mobilisations anti-choix à Bruxelles, c'est davantage en raison de notre place centrale dans l'Europe que d'une remise en cause du droit à l'IVG chez nous », explique Yvon Englert, doyen de la Faculté de médecine de l'ULB. Pour l'instant, l'avortement reste un droit qui relève des Etats. Une uniformisation européenne serait nettement plus inquiétante, les mouvements anti-choix étant plus puissants à cet échelon.

**« A mon époque, c'était un geste militant fort, on voulait tous pratiquer »**

YVON ENGLERT, DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'ULB

« Il restera toujours les deux sources de danger potentiel que sont les religions et l'extrême droite », mentionne Dominique Roynet, médecin généraliste, fondatrice de deux plannings familiaux et membre du Gacehpa (Groupe d'action des centres extra-hospitaliers pratiquant l'avortement). Mais ces groupes demeurent en Belgique plutôt

minoritaires. On peut citer Monseigneur Léonard et son mouvement « Génération pour la vie ». Mais « en Belgique, ça a toujours été assez calme, poursuit Dominique Roynet, on n'a jamais eu des fous de Dieu, comme aux Etats-Unis ou en France ». Et ce n'est pas la communauté musulmane qui changera la donne : « A la différence des catholiques, les musulmans, bien qu'opposés à l'IVG, n'ont pas d'ambition prosélyte », explique Yvon Englert. Et « il ne faut pas croire, les religions n'empêchent pas les femmes d'avoir recours à l'avortement ! », souligne par ailleurs Ann Verougstraete, du service de gynécologie obstétrique de l'Hôpital Erasme, et qui travaille aussi dans un planning familial en Flandre. « Nous recevons des femmes de toutes les confessions. Mais pour les jeunes filles musulmanes, l'avortement peut être vécu plus difficilement. »

La menace en Belgique n'est donc pas du côté du religieux. En termes législatifs, une inquiétude émerge : la régionalisation des

soins de santé pourrait aboutir à des traitements différents entre Flandre, Wallonie et Bruxelles notamment quant au remboursement de l'IVG. « Rien n'a encore été annoncé, concède Ann Verougstraete, mais les plannings familiaux flamands craignent que le gouvernement flamand ne veuille faire des économies. » D'autant plus qu'en Flandre, l'IVG est plus taboue que du côté francophone et, surtout, que la pénurie de praticiens guette.

Car c'est bien là la menace principale qui pèse aujourd'hui sur l'avortement belge. Les généralistes qui pratiquent l'avortement sont vieillissants et la relève n'est pas assurée. Plusieurs facteurs expliquent cette pénurie annoncée. Tout d'abord, seules l'ULB et, dans une moindre mesure, l'ULg forment des généralistes à la pratique de l'avortement. Du côté flamand, ni la VUB ni l'université de Gand n'ont pris leurs responsabilités.

Conclusion : « Pour toute la Flandre, on compte une quinzaine de praticiens, explique Ann Verougstraete. Et puis, quand l'un d'eux prend sa pension, on va chercher dare-dare un médecin pour le remplacer, en Wallo-

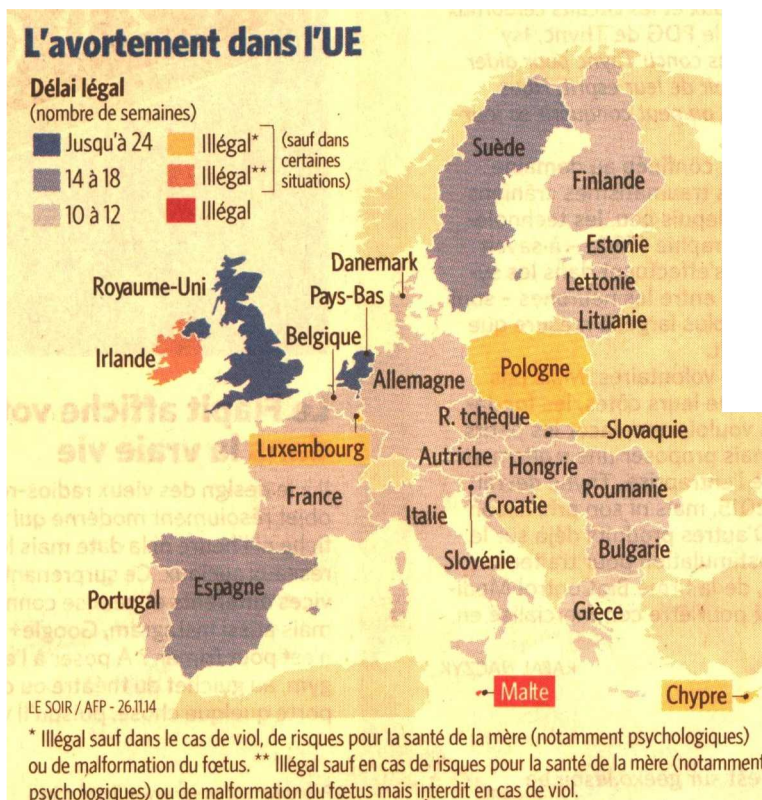
nie ou à l'étranger ! » Mais la pénurie annoncée n'épargne pas le sud du pays. Comme la plupart des médecins sont formés à l'ULB, ils ne se déplacent pas nécessairement jusqu'au Luxem-

bourg. « *Nous avons créé un centre à Arlon, explique Dominique Roynet. Tout est prêt : nous avons une convention Inami, tout le matériel... Mais nous ne sommes toujours pas ouverts car nous ne trouvons pas de médecin !* »

C'est que les jeunes médecins ne font plus de l'IVG leur cheval de bataille. « *A mon époque, c'était un geste militant fort, on voulait tous pratiquer* », se souvient Yvon Englert, comme Ann Verougstraete ou Dominique Roynet, toutes deux étudiantes et militantes au moment de l'affaire

Peers. Aujourd'hui, le geste n'a plus la même valeur pour des jeunes aux yeux desquels l'IVG est un droit acquis, presque immuable. Le signe que la loi a fait son chemin... mais aussi son revers. ■

ÉLODIE BLOGIE



## HISTOIRE

### Le combat du Dr Peers

Le 30 novembre 1984 disparaissait le Dr Willy Peers, pionnier du combat pour le droit à l'avortement en Belgique. Le 6 janvier 1973, celui qui était directeur du service gynécologique et obstétrique de la Maternité provinciale de Namur avait été arrêté sur dénonciation anonyme pour avoir procédé à un avortement, acte interdit par une loi de 1867. Incarcéré pendant 34 jours, le médecin revendiqua son triple combat en faveur de l'accouchement sans douleur, de la contraception et de l'IVG. La dépénalisation partielle de l'avortement ne sera finalement adoptée par les Chambres qu'en 1990.

W. B.

### Le combat de Simone Veil

Le 26 novembre 1974, Simone Veil montait à la tribune de l'Assemblée nationale française (481 hommes contre 9 femmes !) pour défendre « sa » loi légalisant l'avortement. Suivront plus de 25 heures de débats durant lesquelles la ministre de Giscard affrontera insultes et propos de « soudards », racontera-t-elle. Ainsi, devant cette rescapée des camps, le maire de Nice, Jacques Médecin, parlera de « barbarie organisée et couverte par la loi comme elle le fut par les nazis ». Jean Foyer, ex-Garde des Sceaux sous de Gaulle, lancera pour sa part que « le temps n'est pas loin où nous connaissons en France ces avortoirs, ces abattoirs où s'entassent des cadavres de petits hommes »...

W. B.